

APPUI ET SUIVI

de la production normative

BILAN D'APPLICATION DES LOIS DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

La DAJ assure la fonction de pilotage de l'activité normative telle que prescrite par la circulaire du Premier ministre du 27 décembre 2022 relative à l'application des lois.

Les lois dites d'application directe étant peu nombreuses, une loi ne produit ses effets qu'à la condition que les actes réglementaires nécessaires à son entrée en vigueur aient été eux-mêmes publiés.

Dans le cadre du suivi des textes d'application des lois, la DAJ rend compte de l'état d'avancement des projets de décrets non pris au terme du délai de six mois à compter

de la publication de la loi et joue un rôle d'alerte auprès du Secrétariat général du Gouvernement (SGG) en cas de survenance de problèmes de concertation interministérielle ou de retards.

Son rôle est de veiller à ce que les directions des ministères économiques et financiers respectent le calendrier de programmation défini lors de l'exercice de programmation.

Au 31 décembre 2023, Bercy présentait un taux d'application des lois de 93 % au titre des lois de la XVI^e législature votées depuis plus de six mois.

A cette même date, le taux d'application global des lois, c'est-à-dire pour l'ensemble des ministères, était de 70 % selon le Secrétariat général du Gouvernement.

Taux d'application des lois			
	au 31 décembre 2022 et 2023 au titre des lois de la XV ^e législature		au 31 décembre 2023 au titre des lois de la XVI ^e législature votées depuis plus de six mois
Années	2022	2023	2023
Nombre de mesures appelant un décret d'application	538	549	58
Nombre de mesures prises	502	525	54
Taux d'application ministériel	93 %	96 %	93 %
Taux d'application de l'ensemble des ministères	90 %	95 %	70 %

SUIVI DE LA TRANSPOSITION DES DIRECTIVES EUROPÉENNES

La DAJ veille à la bonne exécution des obligations de transposition pesant sur l'Etat découlant des exigences constitutionnelles (article 88-1 de la Constitution) ainsi que des traités européens (article 288 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

Dans ce cadre, le bureau COREL (Coordination juridique, relations extérieures, études et légistique) assure le suivi des travaux relatifs à la transposition des directives relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN).

Sur les 9 directives intéressant le MEFSIN dont l'échéance de transposition intervenait en 2023, 7 ont été transposées dans les délais ou n'ont pas fait l'objet d'une procédure d'infraction par la Commission européenne.

Le taux de déficit de transposition du dernier « scoreboard » (tableau de bord) arrêté au 31 décembre 2023 s'établit à 0,1 % pour la France : il s'agit du meilleur taux enregistré par les autorités françaises en matière de « transposition » mais également le meilleur score atteint par un Etat membre en 2023. La mobilisation des autorités françaises a permis de ramener le déficit de transposition sous la barre des 0,5 %, en conformité avec les objectifs.

L'année 2023 a été marquée par l'adoption, le 9 mars 2023, de la [loi n° 2023-171 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne](#) (dite DDADUE) dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture.

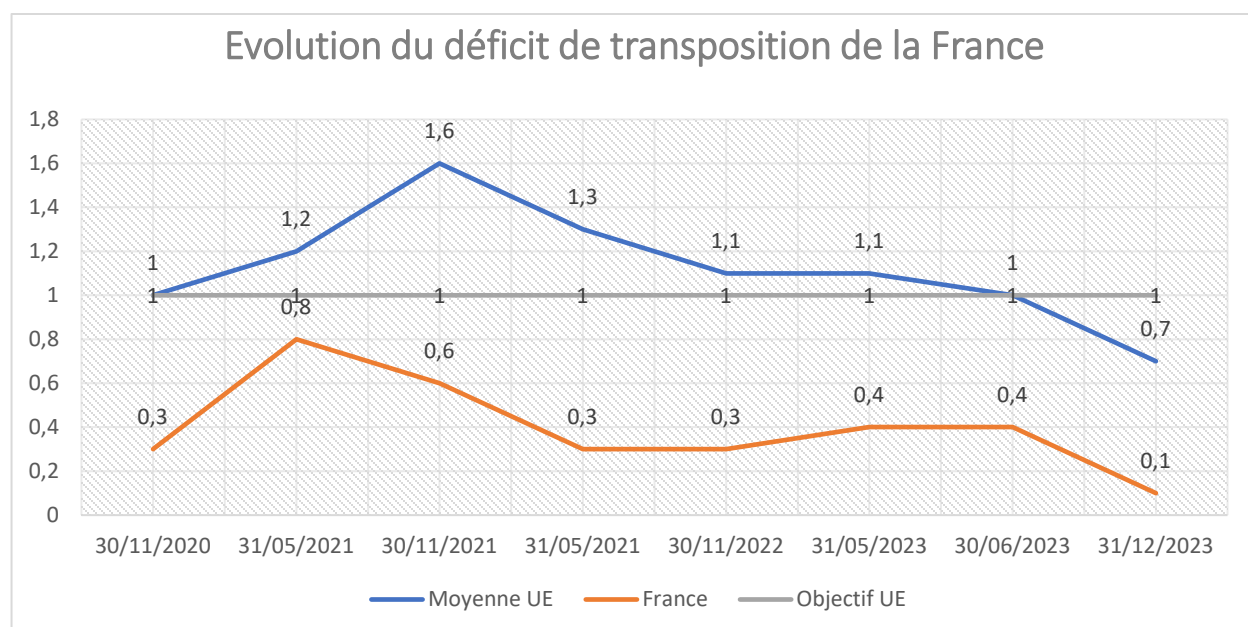
Outil important de l'adaptation de notre droit aux obligations européennes, les lois DDADUE sont initiées régulièrement par le Gouvernement, permettant ainsi à

93 %

c'est le taux d'application des lois pour les ministères économiques et financiers

100 %

des directives transposées



APPUI ET SUIVI DE LA PRODUCTION NORMATIVE

la France de respecter ses obligations vis-à-vis de l'Union européenne, en transposant des directives et en mettant en cohérence le droit interne avec plusieurs règlements.

La loi DDADUE de 2023 comportait tant des mesures de transposition en matière de protection des épargnants, en matière de d'information sur la durabilité des entreprises ou encore dans le domaine des cryptomonnaies, que d'autres mesures, plus interministérielles en matière numérique, sociale, agricole ou encore en matière de transport.

Un nouveau projet de la loi DDADUE est en cours d'examen au Parlement depuis décembre 2023. Son adoption est prévue au printemps 2024.

COORDINATION PARLEMENTAIRE

Dans le cadre de ses missions, la cellule Parlement est chargée non seulement **d'un travail de veille**

permanente sur les travaux législatifs et de contrôle des assemblées, mais aussi la coordination parlementaire de plusieurs textes, dont le nouveau projet de loi DDADUE ou encore la loi dite « Industrie Verte », promulguée en octobre 2023.

Au-delà de ce travail de coordination générale des textes de loi, la cellule Parlement assure également **une mission de soutien aux directions en matière de procédure parlementaire**.

Dans cette perspective, elle a été saisie dans le cadre des discussions de textes divers, comme le projet relatif à la sécurité numérique actuellement en navette ou encore les propositions de loi relatives à l'influence sur les réseaux sociaux ou la proposition de loi relative à la nationalisation d'EDF.





La lettre de la direction DES AFFAIRES JURIDIQUES

Au 10 janvier 2024, la Lettre de la DAJ comptait **20 370 abonnés**, contre 19 147 au 31 décembre 2022 soit une augmentation de 6.4 %.

Diffusée un jeudi sur deux, cette infolettre propose un **panorama de l'actualité juridique** touchant à tous les domaines du droit (institutions, juridictions, commande publique, finances publiques, questions sociales, etc.).

Les articles sont publiés sur le site de la DAJ à l'adresse www.economie.gouv.fr/daj/lettre-direction-des-affaires-juridiques. Cet espace permet également d'accéder aux archives des anciens numéros.

Pour s'abonner à la Lettre de la DAJ, rendez-vous sur daj.lettres-infos.bercy.gouv.fr/inscription

20 370
ABONNÉS À
LA LETTRE DE
LA DAJ

22
NUMÉROS
PUBLIÉS

**Vous souhaitez évoluer au sein
d'un pôle d'expertise juridique reconnu ?
Vous recherchez un emploi qui a du sens,
au bénéfice de l'intérêt général ?
Rejoignez nos équipes !**

Consultez nos offres d'emplois sur
www.economie.gouv.fr/daj/offres-emploi

Au ministère de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique, mettez votre
talent au service d'une économie forte et durable.